



Terminer un contrat de mariage séparation des biens

Par Sara786

Bonjour,

Nous souhaitons mettre fin à notre contrat de mariage de séparation de biens et passer au régime de la communauté de base.

En effet, je me suis mariée à l'étranger et le contrat a été établi au Pakistan chez un notaire local. Notre contrat est bien enregistré en France et mentionné sur notre acte de mariage français.

Pouvez-vous me expliquer la procédure à faire pour mettre fin à ce contrat.

Je vous remercie d'avance.

Par Isadore

Bonjour,

Il faut faire un nouveau contrat de mariage chez un notaire, qui précisera que vous voulez adopter la communauté légale.